

France 2030 : réflexions sur un futur plan ; les opérateurs « indispensables à la mise en œuvre »

News Tank Éducation & Recherche -
Paris - Actualité n°398314 - Publié le 15/05/2025 à 17:19

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 16/05/2025 à 09:12



© Assemblée nationale

« S'il devait y avoir, d'aventure, des successeurs au plan France 2030, il faut garder cette énergie tournée vers le futur. L'erreur serait de faire une espèce d'analyse de l'industrialisation telle qu'elle était au 19^e ou au 20^e siècle, alors que ce que nous sommes en train de construire, c'est vraiment l'industrialisation du 21^e siècle et au-delà », déclare [Éric Labaye](#), président du [CSIA \(Comité de surveillance des investissements d'avenir\)](#) (comité de surveillance des investissements d'avenir), le 07/05/2025.

Il s'exprime, aux côtés de [Bruno Bonnell](#), secrétaire général pour l'investissement, et de [Géraldine Leveau](#), secrétaire générale adjointe pour l'investissement, devant les députés de la commission d'enquête visant à établir les freins à la réindustrialisation de la France.

« On doit être sur des stratégies à 20 ans. Je l'ai vu quand j'étais [président de] Polytechnique : on a commencé les [Idex \(Initiative\(s\) d'excellence\)](#) en 2010, mais c'est au bout d'une quinzaine d'années qu'on commence à voir vraiment émerger des pôles qui, maintenant, sont de taille mondiale. »

Par ailleurs, il invite à « mettre en place des approches encore plus "Darpa-like", c'est-à-dire à l'image de la [Darpa \(Defense advanced research projects agency\)](#) américaine. [...] Le dialogue que nous avons actuellement porté vraiment sur : comment continuer à être plus flexibles, plus encore orientés rupture, et avoir toujours les meilleurs scientifiques autour de la table ? »

Auditionné la veille par le Sénat dans le cadre de la commission d'enquête sur les missions des agences, opérateurs et organismes consultatifs de l'État, Bruno Bonnell déclare que l'[ANR \(Agence nationale de la recherche\)](#), Bpifrance, l'[Ademe \(Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie\)](#) et la Banque des territoires sont des opérateurs « indispensables dans la mise en œuvre » de France 2030.

« Réfléchir en termes de stratégie pour le pays » (É. Labaye)

« Pour la fin de France 2030, il faut réfléchir non pas uniquement en termes de plan, mais en termes de stratégie pour le pays. Quelle est la stratégie à dix, quinze, vingt ans sur les technologies de rupture, sur ces nouveaux secteurs de l'économie ? », s'interroge Éric Labaye.

« Nous sommes en train de travailler pour, à la mi-année ou fin d'année, avoir justement des propositions à faire pour continuer à régénérer le tissu économique avec des domaines à forte valeur ajoutée. »

Le bilan du déploiement

Avec 38 Md€ engagés à date sur les 54 Md€ prévus initialement, France 2030 est « un plan de transformation industrielle qui est fondé sur un investissement massif dans l'innovation de rupture, une montée en gamme qui vise une souveraineté technologique dans de nombreux domaines », indique Bruno Bonnell. « À l'inverse de ce que j'ai pu lire de-ci de-là, ce n'est pas un plan qui essaie de rattraper ce qu'on pourrait presque qualifier de rustine du passé. C'est vraiment un pari sur l'avenir productif de la France. »

Éric Labaye présente les éléments de bilan, issus du travail mené au sein du comité de surveillance, parmi lesquels :

- « un déploiement à grande échelle dans des domaines d'innovation. Il s'agit donc d'un soutien massif à l'innovation, avec de multiples projets accompagnés dans des secteurs identifiés comme pertinents » ;
- « la dynamique créée autour des compétences. Cette focalisation, en particulier portée par les CMA (Compétences et métiers d'avenir), mais aussi plus largement, est fortement valorisée par l'ensemble de l'écosystème économique » ;
- « la dimension territoriale. Elle a peut-être été moins marquée dans les phases initiales, mais elle a été clairement accélérée à mi-parcours, et elle est désormais reconnue comme un levier important de l'impact de France 2030 ».

Éric Labaye mentionne également les progrès réalisés en matière de lien « entre université publique et privée, entre recherche fondamentale et start-up ». « Nous avons sacrément évolué depuis quinze ans. Je pense qu'entre 2005 et 2025, la France est très différente. Je l'ai vu quand j'étais à Polytechnique : j'ai vu énormément de chercheurs qui, maintenant, sont dans des start-up, et sont intéressés par la propriété intellectuelle. Mais, en revanche, il nous reste encore un chemin à faire pour accroître cela, et ça fait partie des éléments de la réindustrialisation. »

Une simplification des relations avec les opérateurs

Sur le déploiement opérationnel de France 2030 et les liens avec les opérateurs, Bruno Bonnell indique que :

« 7500 lauréats ont été sélectionnés, [ce qui] représente à peu près entre 25 000 et 30 000 dossiers traités. Si on devait le faire en interne, cela représenterait des centaines d'agents qui devraient être ajoutés à l'administration que nous représentons. Nous avons 70 personnes opérationnelles. Il est impossible de gérer avec ce staff les milliers de dossiers que nous recevons. »

Géraldine Leveau relève que « la loi de finances qui crée les investissements d'avenir, qui précèdent France 2030, impose que l'argent soit distribué par des opérateurs ». Deux sont fixés par la loi, auxquels s'ajoutent dix autres opérateurs fixés par décret. « On a 12 opérateurs possibles au sens réglementaire, mais, au moment où on a fait France 2030, on a décidé de limiter les opérateurs à quatre pour une meilleure lisibilité, un meilleur suivi, un meilleur pilotage et une meilleure performance. »

La relation avec chacun de ces opérateurs (ANR, Bpifrance, Ademe et Banque des territoires) est formalisée, à travers différentes conventions « par action budgétaire ».

« On a fait un large travail de simplification, puisque, sous l'égide des trois premiers PIA (Programme d'investissements d'avenir), nous avons 110 conventions avec l'intégralité des opérateurs, 110 comitologies différentes et 110 frais de gestion distincts. Rien n'était harmonisé. »

L'alignement avec les choix de politique publique

Interrogé sur la cohérence des choix faits par les opérateurs avec les objectifs de politique publique, Bruno Bonnell indique que l'État intervient par le biais des cahiers des charges des appels à projets. Les décisions des jurys de sélection sont en revanche indépendantes.

« Nous n'intervenons pas, à aucun moment, sur la décision souveraine des jurys. Cela serait une grave erreur de le faire. La politique publique définie pour France 2030, ce sont les objectifs à atteindre, et nous devons absolument atteindre ces objectifs. C'est notre mission principale. Mais sur la décision individuelle des lauréats, il n'y a pas d'intervention du secrétariat général. »



Secrétariat général pour l'investissement (SGPI)

Le Secrétariat général pour l'investissement est chargé du suivi du Grand plan d'investissement et de la mise en œuvre du PIA (Programme d'investissements d'avenir).

Catégorie : État / Agences d'État

Adresse du siège

Hôtel de Cassini
32, rue de Babylone
75007 Paris France

Général

Date de création

2018 (anciennement Commissariat général à l'investissement depuis 2010)

Statut

Service du Premier ministre (Matignon)

Tutelles

Matignon

Implantations, dont siège

Paris (siège)

Missions et objectifs

Le SGPI est chargé d'assurer la cohérence et le suivi de la politique d'investissement de l'État à travers le déploiement du plan France 2030 doté de 54 Md€ (incluant les 20 Md€ du PIA 4). Cette somme est mobilisée pour transformer des secteurs clefs de notre économie (énergie, hydrogène, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique et l'industrialisation.

Le SGPI assure également l'évaluation socio-économique des grands projets d'investissement public.

Composantes

Six pôles thématiques :

- santé
- transition écologique, industrielle et agricole
- connaissance
- souveraineté numérique et électronique
- nouvelles frontières (espace, grands fonds marins, quantique)
- fonds propres

S'y ajoutent des équipes transverses en charge de l'évaluation, des finances, de la communication et de la relation avec les territoires.

Secrétaire général(e)

Bruno Bonnell (à compter du 31/01/2022)
Adjoint(e) : Géraldine Leveau

Chef(fe) de service

Pôle Connaissance : Guillaume Bordry (par intérim)
Pôle Transition écologique, industrielle et agricole : Patrick Olivier
Pôle Souveraineté numérique : Florent Kirchner
Directeur de l'Agence innovation santé : Charles Édouard Escurat (par intérim)

© News Tank Éducation & Recherche - 2025 - **Code de la propriété intellectuelle** : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »